



Fiche technique

COMPOST VÉGÉTAL SAINT-HENRI (0,30-0,15-0,20)



N° DE PRODUIT : 212002

N° DE LOT : 2020

UTILISATION :

- Enrichir tout type de sol;
- Améliorer la structure d'un sol sableux, loameux ou argileux.

AVANTAGES :

- Apport de matière organique;
- Augmente la rétention en eau du sol;
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et micro-organismes du sol;
- Inocule le sol de milliards de micro-organismes et stimule la microflore indigène.

COMPOSITION :

Compost (feuilles, pelouse, résidus de table et matières ligneuses), tourbe de sphaigne.

*Note : Ce compost peut contenir de petits morceaux de plastique provenant des sacs utilisés pour la cueillette des résidus verts, n'est pas recommandé pour faire du terreautage.

Analyse minimale garantie (base humide) :

- **Azote total (N)**..... 0,30 %
0,25 % d'azote insoluble dans l'eau
- **Acide phosphorique assimilable (P₂O₅)**.....0,15 %
0,20 % d'acide phosphorique total
- **Potasse soluble (K₂O)**.....0,20 %
- **Matière organique** 15 %
- **Humidité maximale** 65 %

Autres caractéristiques physico-chimiques :

- **pH**..... 6,5 – 8,0
- **Rapport C/N**..... 15 - 25

Mode d'emploi :

Fertilisations vivaces, arbres et arbustes :

Au printemps, épandre 2,5 cm (1 po) de compost végétal sur le sol et incorporer sur une profondeur de 15 cm (6 po) si possible. Répéter tous les 2 ans.

Plantations annuelles, vivaces, arbres et arbustes :

Lors de la plantation, mélanger 1 partie de compost végétal à 4 parties de terre.

Implantation pelouse :

Avant l'implantation d'une nouvelle pelouse, épandre 2,5 cm (1 po) de compost végétal sur le sol et incorporer sur une profondeur de 15 cm (6 po).

Usage agricole :

Épandre sur le sol à une dose maximale de 89 tonnes/ha par année.

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX POUR L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

Produit livré en VRAC: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit.

Mise à jour : le 22 mai 2020